

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 47

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 7n - Orgon - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels et de financement en vue de l'aménagement de la traversée d'Orgon.

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement d'Arles
04.13.31.95.60**

PRESENTATION

La commune d'Orgon souhaite mener un programme de réhabilitation de la RD 7n, dans la traversée du village du rond-point au Nord jusqu'au nouveau « pont aérien » au Sud.

Les travaux consistent à rendre la traversée du village plus urbaine en diminuant la largeur de la chaussée à 6 mètres et en aménageant de chaque côté de la voie un stationnement organisé et de larges trottoirs facilitant et sécurisant le cheminement piétonnier.

Le projet étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer temporairement sa qualité de maître d'ouvrage à la Commune par convention.

Cette convention a également pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune d'Orgon, dans le cadre de l'entretien et l'exploitation d'une partie du domaine public départemental en agglomération.

Le Département contribuera financièrement à l'opération en prenant en charge la réfection de la chaussée et la moitié des bordures et des caniveaux.

INCIDENCE BUDGETAIRE

Les travaux s'élèvent à 3 143 000 €HT et sont financés comme suit :

- La Commune pour un montant de 3 038 000 €HT
- Le Département pour un montant de 105 000 €HT

La dépense de 105 000 €HT sera financée sur l'autorisation de programme 2016-10083Z, chapitre 204-621, article 204142.

Programme	Opération	Libellé	Montant	Imputation
2016 -10083Z	2016-1012737	Subventions à verser aux Communes 2016	105 000 €	204-621 204142

La TVA est à la charge de la Commune, maître d'ouvrage.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver la convention dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune d'Orgon, l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier et le financement par subvention, pour l'aménagement de la RD 7n dans la traversée du village,
- m'autoriser à signer ladite convention.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL